

Déclaration préalable pour les
membres de l'UNSA éducation

CHSCT départemental

du Puy-de-Dôme

Réunion du 07 décembre 2012



Suite à la loi sur l'instauration des CHSCT dans la fonction publique et depuis notre première réunion départementale en mai dernier, de nombreux collègues ont sollicité les membres de notre nouvelle instance et nous ont fait remonter des demandes, des questionnements et des difficultés diverses concernant leurs conditions de travail.

Cet intérêt manifeste pour les questions de santé et de sécurité au travail constitue, pour l'Unsa-Education, le signe des attentes importantes qui incombent à cette instance.

Le chantier qui s'ouvre devant nous est immense et tous les problèmes ne pourront être résolus d'un seul coup. Mais c'est dès à présent, que les collègues attendent de nous des mesures concrètes, significatives, qui vont dans le sens d'une amélioration réelle de leurs conditions de travail.

C'est dans ce sens que nous allons faire aujourd'hui des propositions pour permettre d'améliorer le quotidien au travail des collègues.

Pour ce faire, néanmoins, notre instance ne peut se contenter de bonnes intentions et pour remplir pleinement son rôle, il nous faut des moyens pour fonctionner de façon efficace afin que nous puissions assumer les missions définies dans le cadre de la loi :

- Mettre en place de visites régulières à la demande d'écoles ou d'établissements,
- Favoriser le lien avec les services, les médecins de prévention, l'ISST,
...
- Permettre une formation solide des membres du CHSCT,
- ...

Il nous semble donc réellement indispensable de dégager du temps spécifique pour les membres du CHSCT et notamment pour le secrétaire car le temps de décharge consacré ne peut pas reposer, comme c'est le cas actuellement, sur les seules organisations syndicales.

Enfin comment ne pas évoquer également le renforcement indispensable de la médecine et du réseau de prévention dans notre département.

Autant de pré-requis, qu'il va falloir assumer pleinement pour que notre CHSCT ne devienne pas aux yeux des collègues, une commission « fantôme » mais qu'elle soit réellement un véritable outil au service de tous et qu'elle puisse assumer les enjeux de la santé au travail, de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail.